



## A ce jour aucune indemnisation

Par **sevydu11\_old**, le **24/07/2007** à **14:12**

bonjour,

je souhaiterais avoir une information sur ma situation je vous explique les faits:

Le 1<sup>er</sup> juin 2006 j'ai été victime d'un braquage à main armée avec une arme sur la tempe je me suis retrouvé en dépression et sous anti-dépresseur actuellement je suis toujours en accident de travail et suivi par un psychiatre depuis un an. Le jugement de cette affaire a été rendu le 8 juin 2007 et dans lequel je dois toucher 5000 euros à titre provisionnel mais voilà à ce jour je n'ai toujours rien (l'agresseur est pas solvable) comment puis-je procéder pour toucher cette somme? je n'ai pas touché un centime depuis un an.

En vous remerciant de votre attention et de votre service

Par **Adam Kadamon**, le **20/08/2007** à **10:02**

Bonjour,

Je vous invite à prendre contact avec une association d'aide aux victimes dont les références doivent figurer sur l'attestation de dépôt de plainte ou au TGI dont vous dépendez.

Sachez qu'il existe un fond de garantie qui permet d'être indemnisé. Dans le cas où l'association d'aide aux victimes ne peut vous renseigner efficacement rendez-vous sur le site du Fond de garantie des victimes de terrorisme et d'autres infractions. Vous y trouverez des contacts qui vous indiqueront si votre cas est susceptible d'être pris en charge. Sachez que le

FGTI vous indemniser et se retournera vers l'auteur pour récupérer tout ou partie de la somme. La prise en charge est néanmoins soumise à validation par une commission.

[Site annuaire des associations d'aide aux victimes](#)

[Site du FGTI](#)

Cordialement.

PS : Toutes mes excuses pour le retard de la réponse mais j'étais absent des dernières semaines.